

# Extrait du BO n°13 du 26 mars 1992

## HISTOIRE-GÉOGRAPHIE CLASSE DE SECONDE

L'enseignement de l'histoire et de la géographie a pour priorité l'apprentissage et la mise en œuvre de savoir-faire. Dans cette optique, les objectifs de référence constituent une aide méthodologique, étant entendu que contenu et méthode sont indissociables.

### I) La France, l'Europe et le monde de 1815 jusqu'en 1914

#### 1° *Economies, sociétés et nations en Europe :*

*L'économie* : transformations agricoles, progrès technique et révolution industrielle, développement du système bancaire, du commerce et des transports, les cycles économiques, du XIXe siècle

*Les sociétés* : la question sociale, syndicalisme et socialisme ;

*Les changements politiques* : l'essor du libéralisme et les progrès vers la démocratie, les mouvements nationaux (les grandes crises des relations internationales de la Sainte-Alliance au système bismarckien) ;

*Le mouvement culturel* : diffusion de l'instruction, développement des moyens d'information, transformation du cadre de vie et nouvelles formes d'expression artistique, Eglises, religions et mentalités.

*Les nouvelles pratiques en hôtellerie et tourisme.*

#### 2° *La France : les progrès de la démocratie :*

*Bilan de la Révolution et de l'Empire ;*

*Les grands traits de l'évolution politique de 1815 à 1914.*

#### 3° *L'Europe et le Monde :*

L'exploration du monde et les contacts avec les civilisations extra-européennes : on présentera dans ses traits essentiels l'une de ces civilisations (Chine, Inde, Japon, Islam, Afrique noire) ;

Tableau du Monde à la veille de la Première Guerre mondiale.

### II) Les activités des hommes et leurs relations avec l'espace géographique

#### 1° *Les espaces industrialisés :*

Les anciennes localisations, les problèmes de mutation et de reconversion.

Les nouvelles implantations : vers une nouvelle géographie industrielle.

#### 2° *Les activités agricoles et les grands espaces de production agricole.*

#### 3° *Les activités du tourisme : la carte des espaces touristiques et hôteliers dans le monde.*

a) Comment se répartissent les principales aires et les grands flux touristiques dans le monde ?

- La carte des aires et des flux ;
- Le vocabulaire spécifique ;
- Les notions de base :
  - aire, flux
  - pôle émetteur, pôle récepteur ;
  - complexe touristique et hôtelier.

b) Comment s'expliquent ces aires et ces flux ?

- Recherche rapide des principaux facteurs ;
- Analyse approfondie de deux de ces facteurs :
  - tourisme et milieux ;
  - tourisme et patrimoine culturel.

On pourra privilégier les objectifs de référence suivants :

- Situer et se repérer dans l'espace
  - Connaître différents types de carte. Localiser des grands ensembles géographiques.
  - **Décrire une carte.**
  - Mettre en relation les éléments analysés d'une carte.
  - Décrire puis **caractériser les grands ensembles géographiques.**
  - **Mettre en évidence des relations entre les différents ensembles géographiques.**
- Utiliser les **notions et le vocabulaire spécifique.**
- **Se documenter.**
  - Chercher l'information (dictionnaire, **encyclopédie, revues, ouvrages** divers...).
  - Sélectionner l'information (spécialisée dans **l'hôtellerie et le tourisme**).
- **Exploiter un document**
  - Identifier sa nature.
  - Le situer dans l'espace et le temps.
  - Décrire ce document {texte, photo, œuvre **d'art, graphique, croquis, carte, film...**).
  - Expliquer ce document.**
  - Dégager les limites et l'intérêt du document.**
- **Mettre en relation les éléments analysés de différents types de documents.**  
**Rendre compte par Oral ou par écrit.**
- **Dater les données et les faits.**
  - Situer les faits les uns par rapport aux autres.
  - Appréhender des durées** différentes.
- **Décrire, caractériser puis expliquer un système et une évolution dans les domaines politique, économique et social.**

## Enseignement moral et civique

### L'enseignement moral et civique au lycée

Cet enseignement s'adresse à l'élève et à l'apprenti, inscrit au lycée général, technologique et professionnel ou en centre de formation. Un même horaire lui est attribué quelle que soit la série. Il prend également appui sur les différents dispositifs qui organisent la vie des élèves dans les établissements (conseil de la vie lycéenne, heures de vie de classe, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté). La formation morale et civique est de la responsabilité de toute la communauté éducative en raison des objectifs poursuivis par cet enseignement.

Inscrit dans la continuité de l'enseignement dispensé à l'école primaire et au collège, il embrasse les quatre dimensions de ce que doit être une culture morale et civique : la formation d'une conscience morale, la compréhension du rôle de la règle et du droit, l'exercice du jugement critique, le sens de l'engagement. Les valeurs et les concepts appréhendés dans les années passées doivent être approfondis au lycée.

Au lycée, les élèves deviennent réellement capables de peser leurs responsabilités personnelles et collectives. L'enseignement moral et civique prend en compte cette réalité en veillant à articuler constamment les valeurs, les savoirs et les pratiques. Les jeunes au lycée sont conduits à maîtriser les conditions de l'autonomie de jugement et à acquérir une claire conscience de leur responsabilité morale individuelle et collective. Ils s'inscrivent également dans deux registres de citoyenneté : l'un qui vise à cultiver le sentiment d'appartenance à la communauté des citoyens, l'autre qui développe la volonté de participer à la vie démocratique et peut déjà trouver à s'exercer en milieu scolaire. Nombre d'élèves atteignent l'âge de la majorité au lycée et acquièrent le droit de vote. Il ne faut pas oublier également que le législateur donne deux missions précises à cet enseignement. La [loi du 27 octobre 1997](#),

portant réforme du service national, fait obligation à l'éducation nationale d'assurer une éducation à la défense (c'est au cours de la scolarité au lycée qu'a lieu la Journée défense et citoyenneté). Ensuite, en application de la [loi du 16 mars 1998](#), relative à la nationalité, celle-ci doit également assumer la présentation des principes fondamentaux qui régissent la nationalité française.

Le programme propose une progression pédagogique offrant à chaque niveau une logique directrice : « La personne et l'État de droit » et « Égalité et discrimination » en classe de seconde, « Exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne » et « Les enjeux moraux et civiques de la société de l'information » en classe de première, « Pluralisme des croyances et laïcité » et « Biologie, éthique, société et environnement » en classe terminale. Les adaptations nécessaires doivent être faites pour les années du CAP et du BEP qui se font sur deux ans. Ces thèmes offrent toutes les opportunités nécessaires pour permettre aux élèves de réfléchir aux rapports qui existent entre la morale, le droit, la loi, les habitudes sociales, donnant ainsi les moyens de comprendre la spécificité et le rôle de chaque domaine.

Au lycée, quatre types de compétences sont évalués : identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu ; mobiliser les connaissances exigibles ; développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique ; s'impliquer dans le travail en équipe.

Les méthodes pédagogiques utilisées dans l'ECJS, principalement les débats argumentés, se prêtent particulièrement aux objectifs et à l'esprit du programme. Il faut en respecter les règles pour leur efficacité. La préparation demande le recours à des sources documentaires variées, qui relèvent de diverses disciplines, et qui peuvent être exploitées au mieux avec les ressources du CDI. L'organisation du travail préparatoire au débat peut mobiliser des techniques diverses selon le sujet abordé : dossiers de presse, recherches en collaboration avec le professeur documentaliste, exposés préparatoires, etc. Il s'agit de contribuer à former l'esprit critique des élèves et de les conduire à élaborer des argumentaires construits et pertinents favorisant la confrontation de points de vue singuliers. Enfin tout débat argumenté doit donner lieu à une réflexion rétrospective en classe. Ces travaux peuvent être redevables de différentes formes d'évaluation. La démarche des travaux personnels encadrés (TPE) offre l'occasion d'activités interdisciplinaires sur des questions morales et civiques.

## **Classe de seconde**

L'enseignement moral et civique a pour objectif de permettre aux élèves de saisir les enjeux moraux et civiques de l'appartenance à un État de droit garant des libertés individuelles et collectives et de l'égalité entre tous les citoyens. En classe de seconde, les élèves réfléchiront aux principes de liberté, d'égalité, de justice et à la manière de concilier l'intérêt général et les droits de la personne avec les contradictions qui peuvent survenir. Pour chaque thème, les questions éthiques et civiques sont liées et aucune de ces dimensions ne doit être négligée. Les connaissances sont abordées en vue des compétences à acquérir. Les suggestions de pratiques de classe sont indicatives. Trois démarches sont néanmoins privilégiées pour la mise en œuvre de cet enseignement auquel contribuent toutes les disciplines : le débat argumenté, les projets interdisciplinaires (type TPE) et le partenariat.

Compétences	Connaissances	Exemples de situations et de mises en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.</li> <li>• Mobiliser les connaissances exigibles.</li> <li>• Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.</li> <li>• S'impliquer dans le travail en équipe.</li> </ul>	<p>L'État de droit et les libertés individuelles et collectives (les institutions de l'État de droit, la place de la loi, la hiérarchie des normes juridiques).</p> <p>La séparation des pouvoirs.</p> <p>Le fonctionnement de la justice :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la justice pénale (instruction, procès, droits de la défense, exécution des décisions) ;</li> <li>- la justice administrative (garantie des citoyens contre les abus de pouvoirs) ;</li> <li>- la justice civile.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les droits et les obligations des lycéens et de la communauté éducative.</li> <li>• Les principes et les différentes formes de solidarité. La question de la responsabilité individuelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de situations réelles ou fictives (d'actualité, historiques, littéraires...) pour analyser les contradictions entre obligations juridiques et morales et les rapports entre les individus et l'État (projet interdisciplinaire souhaitable).</li> <li>• Rencontre avec des acteurs de la justice par l'intermédiaire des tribunaux, juges prud'hommes ou de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).</li> <li>• À partir de situations tirées de la vie des lycéens, d'adolescents ou de jeunes adultes, réflexion sur les différentes formes d'engagement, dans l'établissement (participation à la démocratie lycéenne) ou dans la vie quotidienne, sur leur signification et sur leur légitimité.</li> </ul>

### Égalité et discrimination

Compétences	Connaissances	Exemples de situations et de mises en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.</li> <li>• Mobiliser les connaissances exigibles.</li> <li>• Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.</li> <li>• S'impliquer dans le travail en équipe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La notion d'égalité avec ses acceptions principales (égalité en droit, égalité des chances, égalité de résultats).</li> <li>• Les inégalités et les discriminations de la vie quotidienne, leur gravité respective au regard des droits des personnes.</li> <li>• Les textes juridiques fondamentaux de lutte contre les discriminations (particulièrement la loi du 1er juillet 1972) : raciales, antisémites, religieuses, xénophobes, sexistes, homophobes, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une analyse historique pour montrer les liens entre la démocratie et la conquête de l'égalité : « nuit du 4 août », abolition de l'esclavage, neutralité de l'État vis-à-vis des religions, droit de vote des femmes, dépénalisation de l'homosexualité... (projet interdisciplinaire souhaitable).</li> <li>• Une étude de cas à partir d'extraits de jugements montrant la diversité des expressions discriminatoires, avec l'analyse des solutions apportées.</li> <li>• À partir de faits observés dans le lycée ou son environnement social, un débat peut être mené, à la fois : <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur la définition de ce qui est discriminatoire ;</li> <li>- sur la distinction de ce qui est simplement discriminant de ce qui est discriminatoire ou attentatoire à la dignité humaine ;</li> <li>- sur les moyens autres que juridiques de combattre les discriminations.</li> </ul> </li> </ul>

# HISTOIRE-GÉOGRAPHIE TOURISTIQUE

## CLASSE DE PREMIÈRE

### I. Le contexte politique, économique et social au XX<sup>ème</sup> siècle

1. Les grands traits de l'évolution politique et économique de 1914 à nos jours.

Il ne s'agit pas de faire une étude exhaustive de l'évolution intérieure de chaque pays, mais d'insister sur :

- les politiques des loisirs,
- les révolutions technologiques, en particulier dans le domaine des communications.

2. Vers une « civilisation des loisirs ».

- L'élévation du niveau de vie, les transformations des modes de vie.
- L'évolution des mentalités et des pratiques culturelles.

### II. Le système hôtelier et touristique aujourd'hui

1. Introduction

- Des touristes de plus en plus nombreux.
- Des destinations diversifiées : du tourisme de proximité au tourisme lointain.

2. Des espaces touristiques complexes (étudiés à différentes échelles),

3. Des structures touristiques et hôtelières complexes.

On insistera en particulier sur les nouveaux partenaires touristiques : voyagistes, transporteurs, chaînes hôtelières, aménageurs, pouvoirs publics...

## Enseignement moral et civique

### L'enseignement moral et civique au lycée

Cet enseignement s'adresse à l'élève et à l'apprenti, inscrit au lycée général, technologique et professionnel ou en centre de formation. Un même horaire lui est attribué quelle que soit la série. Il prend également appui sur les différents dispositifs qui organisent la vie des élèves dans les établissements (conseil de la vie lycéenne, heures de vie de classe, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté). La formation morale et civique est de la responsabilité de toute la communauté éducative en raison des objectifs poursuivis par cet enseignement.

Inscrit dans la continuité de l'enseignement dispensé à l'école primaire et au collège, il embrasse les quatre dimensions de ce que doit être une culture morale et civique : la formation d'une conscience morale, la compréhension du rôle de la règle et du droit, l'exercice du jugement critique, le sens de l'engagement. Les valeurs et les concepts appréhendés dans les années passées doivent être approfondis au lycée.

Au lycée, les élèves deviennent réellement capables de peser leurs responsabilités personnelles et collectives. L'enseignement moral et civique prend en compte cette réalité en veillant à articuler constamment les valeurs, les savoirs et les pratiques. Les jeunes au lycée sont conduits à maîtriser les conditions de l'autonomie de jugement et à acquérir une claire conscience de leur responsabilité morale individuelle et collective. Ils s'inscrivent également dans deux registres de citoyenneté : l'un qui vise à cultiver le sentiment d'appartenance à la communauté des citoyens, l'autre qui développe la volonté de participer à la vie démocratique et peut déjà trouver à s'exercer en milieu scolaire. Nombre d'élèves atteignent l'âge de la majorité au lycée et acquièrent le droit de vote. Il ne faut pas oublier également que le législateur donne deux missions précises à cet enseignement. La [loi du 27 octobre 1997](#), portant réforme du service national, fait obligation à l'éducation nationale d'assurer une éducation à la défense (c'est au cours de la scolarité au lycée qu'a lieu la Journée défense et citoyenneté). Ensuite, en application de la [loi du 16 mars 1998](#), relative à la nationalité, celle-ci doit également assumer la présentation des principes fondamentaux qui régissent la nationalité française.

Le programme propose une progression pédagogique offrant à chaque niveau une logique directrice : « La personne et l'État de droit » et « Égalité et discrimination » en classe de seconde, « Exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne » et « Les enjeux moraux et civiques de la société de l'information » en classe de première, « Pluralisme des croyances et laïcité » et « Biologie, éthique, société et environnement » en classe terminale. Les adaptations nécessaires doivent être faites pour les années du CAP et du BEP qui se font sur deux ans. Ces thèmes offrent toutes les opportunités nécessaires pour permettre aux élèves de réfléchir aux rapports qui existent entre la morale, le droit, la loi, les habitudes sociales, donnant ainsi les moyens de comprendre la spécificité et le rôle de chaque domaine.

Au lycée, quatre types de compétences sont évalués : identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu ; mobiliser les connaissances exigibles ; développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique ; s'impliquer dans le travail en équipe.

Les méthodes pédagogiques utilisées dans l'ECJS, principalement les débats argumentés, se prêtent particulièrement aux objectifs et à l'esprit du programme. Il faut en respecter les règles pour leur efficacité. La préparation demande le recours à des sources documentaires variées, qui relèvent de diverses disciplines, et qui peuvent être exploitées au mieux avec les ressources du CDI. L'organisation du travail préparatoire au débat peut mobiliser des techniques diverses selon le sujet abordé : dossiers de presse, recherches en collaboration avec le professeur documentaliste, exposés préparatoires, etc. Il s'agit de contribuer à former l'esprit critique des élèves et de les conduire à élaborer des argumentaires construits et pertinents favorisant la confrontation de points de vue singuliers. Enfin tout débat argumenté doit donner lieu à une réflexion rétrospective en classe. Ces travaux peuvent être redevables de différentes formes d'évaluation. La démarche des travaux personnels encadrés (TPE) offre l'occasion d'activités interdisciplinaires sur des questions morales et civiques.

## Classe de première

L'enseignement moral et civique a pour objectif de permettre aux élèves de saisir les enjeux moraux et civiques de l'appartenance à une société démocratique contemporaine. En classe de première, les élèves réfléchiront au lien qui existe entre société démocratique et société de l'information. Pour chaque thème, les questions éthiques et civiques sont étroitement liées et aucune de ces dimensions ne doit être négligée. Les connaissances sont abordées en vue des compétences à acquérir. Les suggestions de pratiques de classe sont indicatives. Trois démarches sont néanmoins privilégiées pour la mise en œuvre de cet enseignement auquel contribuent toutes les disciplines : le débat argumenté, les projets interdisciplinaires (type TPE) et le partenariat.

Exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne

Compétences	Connaissances	Exemples de situations et de mises en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.</li> <li>Mobiliser les connaissances exigibles.</li> <li>Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.</li> <li>S'impliquer dans le travail en équipe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'idée de citoyenneté européenne.</li> <li>Voter : citoyenneté, nationalité et souveraineté populaire ; le droit de vote ; les modalités du vote ; éléments de comparaison entre différents régimes démocratiques.</li> <li>Payer l'impôt : justifications de l'impôt ; les différentes formes de la fiscalité.</li> <li>S'engager : la notion de militantisme ; les grandes formes d'engagement politique, syndical, associatif.</li> <li>Défendre : organisation et enjeux de la Défense nationale ; l'engagement dans des conflits armés, la sécurité internationale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voter : à qui accorder le droit de vote et pourquoi ? Voter ou ne pas voter ? Le vote est-il un devoir ?</li> <li>Payer l'impôt : organisation de débats portant sur l'impôt et la citoyenneté, l'impôt et la solidarité, l'impôt et l'égalité, l'impôt et l'éthique.</li> <li>S'engager : analyse d'œuvres d'art, de films, de textes littéraires, philosophiques ou historiques sur les problèmes de l'engagement (projet interdisciplinaire souhaitable).</li> <li>Défendre : débat sur l'éthique et les enjeux de conflits avec des acteurs de la Défense nationale par l'intermédiaire des trinômes académiques. Présentation des métiers de la Défense.</li> </ul>

## Les enjeux moraux et civiques de la société de l'information

Compétences	Connaissances	Exemples de situations et de mises en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.</li>   <li>• Mobiliser les connaissances exigibles.</li>   <li>• Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.</li>   <li>• S'impliquer dans le travail en équipe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La notion d'identité numérique.</li> <li>• Questions éthiques majeures posées par l'usage individuel et collectif du numérique. Quelques principes juridiques encadrant cet usage.</li> <li>• Spécificité et rôle des différents médias et éléments de méthode permettant la compréhension critique des informations dont ils sont porteurs et des réactions qu'ils suscitent (commentaires interactifs, blogs, tweets...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de débats portant sur les atteintes réelles ou possibles à la liberté et à la dignité de la personne par certains types d'usages du numérique, en privilégiant la question des réseaux sociaux.</li> <li>• Réalisation, en lien avec le professeur documentaliste, d'un dossier relatif à un événement et à son exploitation médiatique (projet interdisciplinaire souhaitable).</li> </ul>

## **CLASSE TERMINALE**

### **Les aires touristiques et hôtelières dans le monde**

Introduction : Carte des espaces et des flux touristiques.

#### *1. Les aires majeures*

##### *1.1. La France (y compris les **DOM TOM**)*

- Les ressources touristiques et hôtelières de la France :
  - les paysages, le patrimoine historique et culturel,
  - les équipements, la promotion,
  - les actions de protection.
- Analyse des flux.
- Etude d'exemples régionaux :
  - la région où se situe l'établissement,
  - au minimum : une autre région.

##### *1.2. Le bassin touristique des Européens :*

Le bassin méditerranéen et l'Europe occidentale.

##### *1.3. Le bassin touristique des Nord-Américains :*

L'Amérique du Nord et les Caraïbes.

#### *2. Les foyers touristiques de développement récent*

Etude d'un exemple :

- Soit en Afrique subsaharienne.
- Soit dans l'aire indo-pacifique.

Tout au long de l'année scolaire, on insistera sur :

- les incidences du tourisme sur les milieux (environnement),
- les rapports entre essor touristique et développement.

## **Enseignement moral et civique**

### **L'enseignement moral et civique au lycée**

Cet enseignement s'adresse à l'élève et à l'apprenti, inscrit au lycée général, technologique et professionnel ou en centre de formation. Un même horaire lui est attribué quelle que soit la série. Il prend également appui sur les différents dispositifs qui organisent la vie des élèves dans les établissements (conseil de la vie lycéenne, heures de vie de classe, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté). La formation morale et civique est de la responsabilité de toute la communauté éducative en raison des objectifs poursuivis par cet enseignement.

Inscrit dans la continuité de l'enseignement dispensé à l'école primaire et au collège, il embrasse les quatre dimensions de ce que doit être une culture morale et civique : la formation d'une conscience morale, la compréhension du rôle de la règle et du droit, l'exercice du jugement critique, le sens de l'engagement. Les valeurs et les concepts appréhendés dans les années passées doivent être approfondis au lycée.

Au lycée, les élèves deviennent réellement capables de peser leurs responsabilités personnelles et collectives. L'enseignement moral et civique prend en compte cette réalité en veillant à articuler constamment les valeurs, les savoirs et les pratiques. Les jeunes au lycée sont conduits à maîtriser les conditions de l'autonomie de jugement et à acquérir une claire conscience de leur responsabilité morale individuelle et collective. Ils s'inscrivent également dans deux registres de citoyenneté : l'un qui vise à cultiver le sentiment d'appartenance à la communauté des citoyens, l'autre qui développe la volonté de participer à la vie démocratique et peut déjà trouver à s'exercer en milieu scolaire. Nombre d'élèves atteignent l'âge de la majorité au lycée et acquièrent le droit de vote. Il ne faut pas oublier également que le législateur donne deux missions précises à cet enseignement. La [loi du 27 octobre 1997](#), portant réforme du service national, fait obligation à l'éducation nationale d'assurer une éducation à la défense (c'est au cours de la scolarité au lycée qu'a lieu la Journée défense et citoyenneté). Ensuite, en application de la [loi du 16 mars 1998](#), relative à la nationalité, celle-ci doit également assumer la présentation des principes fondamentaux qui régissent la nationalité française.

Le programme propose une progression pédagogique offrant à chaque niveau une logique directrice : « La personne et l'État de droit » et « Égalité et discrimination » en classe de seconde, « Exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne » et « Les enjeux moraux et civiques de la société de l'information » en classe de première, « Pluralisme des croyances et laïcité » et « Biologie, éthique, société et environnement » en classe terminale. Les adaptations nécessaires doivent être faites pour les années du CAP et du BEP qui se font sur deux ans. Ces thèmes offrent toutes les opportunités nécessaires pour permettre aux élèves de réfléchir aux rapports qui existent entre la morale, le droit, la loi, les habitudes sociales, donnant ainsi les moyens de comprendre la spécificité et le rôle de chaque domaine.

Au lycée, quatre types de compétences sont évalués : identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu ; mobiliser les connaissances exigibles ; développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique ; s'impliquer dans le travail en équipe.

Les méthodes pédagogiques utilisées dans l'ECJS, principalement les débats argumentés, se prêtent particulièrement aux objectifs et à l'esprit du programme. Il faut en respecter les règles pour leur efficacité. La préparation demande le recours à des sources documentaires variées, qui relèvent de diverses disciplines, et qui peuvent être exploitées au mieux avec les ressources du CDI. L'organisation du travail préparatoire au débat peut mobiliser des techniques diverses selon le sujet abordé : dossiers de presse, recherches en collaboration avec le professeur documentaliste, exposés préparatoires, etc. Il s'agit de contribuer à former l'esprit critique des élèves et de les conduire à élaborer des argumentaires construits et pertinents favorisant la confrontation de points de vue singuliers. Enfin tout débat argumenté doit donner lieu à une réflexion rétrospective en classe. Ces travaux peuvent être redevables de différentes formes d'évaluation. La démarche des travaux personnels encadrés (TPE) offre l'occasion d'activités interdisciplinaires sur des questions morales et civiques.

## Classe terminale

En classe terminale, l'enseignement moral et civique se centre d'une part sur l'un des piliers fondamentaux des sociétés démocratiques : la reconnaissance du pluralisme des croyances ; d'autre part sur la façon dont s'organisent, dans l'espace démocratique, de grands débats sur les questions éthiques posées par la biologie et la médecine. Pour chaque thème, les questions éthiques, sociales et civiques sont étroitement liées et aucune de ces dimensions ne doit être négligée. Les connaissances sont abordées en vue des compétences à acquérir. Les suggestions de pratiques de classe sont indicatives. Trois démarches sont néanmoins privilégiées pour la mise en œuvre de cet enseignement auquel contribuent toutes les disciplines : le débat argumenté, les projets interdisciplinaires (type TPE) et le partenariat.

### Pluralisme des croyances et laïcité

Compétences	Connaissances	Exemples de situations et de mises en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.</li> <li>• Mobiliser les connaissances exigibles.</li> <li>• Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.</li> <li>• S'impliquer dans le travail en équipe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La notion de laïcité. Ses différentes significations. Ses dimensions historique, politique, philosophique et juridique. Les textes actuellement en vigueur.</li> <li>• La diversité des croyances et pratiques religieuses dans la société française contemporaine : dimensions juridiques et enjeux sociaux.</li> <li>• Exercice des libertés et risques d'emprise sectaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude pluridisciplinaire des différentes façons de concevoir les relations entre l'État et la pluralité des convictions religieuses, au sein des régimes démocratiques (projet interdisciplinaire souhaitable).</li> <li>• Une étude de cas à partir des conditions d'élaboration de la loi de 2004 et des débats au sein de la commission Stasi. Analyse des arguments qui s'opposent et des principes éthiques et politiques dont ils relèvent.</li> <li>• À partir de situations observées ou de supports divers (littéraires, philosophiques, historiques, cinématographiques...), un débat peut être mené sur la notion de tolérance et ses significations morales, la distinction entre tolérance et droit, les limites de la tolérance...</li> </ul>

Compétences	Connaissances	Exemples de situations et de mises en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.</li>   <li>• Mobiliser les connaissances exigibles.</li>   <li>• Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.</li>   <li>• S'impliquer dans le travail en équipe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La notion de bioéthique. Les problèmes bioéthiques contemporains (la recherche génétique, les OGM, les thérapies géniques...). Le rôle du Haut Conseil des biotechnologies.</li> <li>• Les évolutions de l'éthique médicale. La question du consentement du patient. Le rôle du Comité consultatif national d'éthique (CCNE).</li> <li>• La responsabilité environnementale. L'interdépendance humanité-nature. Le principe de précaution : sa réalité juridique, ses applications et ses limites.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de cas ayant fait l'objet d'un avis ou d'un rapport du CCNE. État du débat médiatique. Explicitation éthique.</li> <li>• Débat argumenté autour du principe de précaution.</li> <li>• Étude de cas et débat argumenté sur une question relevant de l'éthique médicale.</li> </ul>